malheureux avait été tué sur le coup.

La victime de cet accident, André Marquis, conscrit de la classe 1921, allait partir sous peu au régiment.

La gendarmerie de Gravelines a ouvert une enquête. La garde-barrière déclare que la sonnerie annonçant le passage du train n'a pas fonctionné.

L'Inauguration de la Mairie D'HELLEMMES

PAR UNE BELLE MANIFESTATION, TOUTE LA POPULATION HELLEMMOISE APPROUVE L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITE SOCIALISTE.

La journée d'hier fut, à Hellemmes, une journée de fêtes et d'allégresse.

Comme on l'avait prévu, malgré la température hivernale, succédant aux jours ensoleillés, toute la population sans distinction d'opinions, fut unanime à approuver l'heureuse initiative de sa municipalité.

Quelle joie pour la population ouvrière que de se promener les jours de fête sous les feuillages verdoyants du superbe jardin public!

Pendant toute la journée d'hier, sans interruptions les visites se succédèrent à la nouvelle mairie. Les familles se firent une joie de parcourir les allées gravelées du parc et d'y respirer l'air pur et sain de la campagne.

Aucune critique ne s'éleva contre la décision municipale. Par leur œuvre, les élus hellemmois ont gagné les sympathies de la majeure partie de leurs administrés.

L'hommage qui leur fut rendu hier ne pourra que les inciter à suivre la voie dans laquelle ils se sont engagés et à marcher vers de nouvelles réalisations d'intérêt public et général.

L'INAUGURATION

Conformément au programme établi, les fêtes de l'inauguration de la mairie se déroulèrent dans un calme parfait et au milieu d'une affluence des plus nombreuses. A 8 heures du matin, la compagnie des sapeurs-pompiers mit à l'épreuve la nouvelle moto-pompe acquise par la ville. Les essais furent couronnés d'un plein succès. La nouvelle pompe est appelée à rendre les plus grands services à la localité.

Dès 9 heures du matin, les visiteurs se présentèrent devant la grille décorée de la propriété communale. Pendant toute la matinée, le parc de la rue Sadi-Carnot ne désemplit pas. Malgré la fraîcheur matinale, de nombreux vieillards se plurent à suivre des yeux les gracieuses évolutions des canards indiens sur l'onde miroitante des pièces d'eau.

A 10 h. 30 avait lieu à l'ancienne mairie la réception par la municipalité des délégations officielles et des représentants des sociétés subventionnées.

Toutes les notabilités de la ville qui ont contribué au développement et à la prospérité de la commune avaient été conviées, sans distinction d'opinion, à cette touchante manifestation. Disons de suite que tous sans exception s'étaient fait un devoir de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

Le Préfet du Nord, empêché, s'était fait représenter par M. Bordes, conseiller de préfecture.

Devant la nombreuse affluence, le citoyen Hentgès, maire, fit l'historique du développement extraordinaire de la ville. De simple village en 1892, comptant à peine 2.000 habitants, la ville d'Hellemmes est devenue aujourd'hui une agglomération de près de 15.000 âmes qui va se développant de jour en jour. L'achat d'une nouvelle mairie s'imposait pour répondre aux besoins de la ville. La municipalité n'a pas hésité. Elle a compris les avantages qu'offrait la propriété Fanyau et en a profité dans l'intérêt de tous.

Les applaudissements unanimes approuvèrent l'exposé du dévoué maire.

L'APRES-MIDI

Bien que le ciel fut devenu subitement menaçant, les fêtes de l'après-midi furent suivies d'une nombreuse affluence. Une foule nombreuse participait au cortège qui partit à 15 heures, de la place de la République, défila par la ville et se rendit à la nouvelle mairie, où eut lieu l'inauguration.

C'est par milliers, que les visiteurs défilèrent dans des salles du nouvel édifice. Inutile de dire l'admiration des Hellemmois. Par l'approbation des habitants l'initiative des élus municipaux fut unanimement approuvée.

Sur un kiosque érigé en plein air sur le stadium, la musique municipale, la fanfare des trompettes « Les Travailleurs de Lille » et la fanfare municipale de Lezennes se firent successivement entendre.

Un gros succès fut réservé à la société de gymnastique l' « Avenir Hellemmois », qui exécuta des ballets très applaudis du nombreux public présent.

Le soir, les bals publics et gratuits offerts salle de l'Alliance, rue Sadi-Carnot, et salle Lemaire, rue Faidherbe, 70, obtinrent le plus brillant succès. Ils clôturèrent, tard dans la nuit, la première journée des fêtes, offertes par la ville, qui se continueront aujourd'hui avec le même éclat.

Hellemmes a vécu hier une journée inoubliable. Par son œuvre, la municipalité socialiste a prouvé qu'elle était capable de réaliser son programme, et cela, à la satisfaction de tous.

M. P.

Le Dimanche Sportif

LA FETE DE LA MUTUALITE HOTELIERE A LILLE

C'est devant un millier de spectateurs, sur le terrain de l'O. L. que se déroula cette belle manifestation sportive.

En lever de rideau, les juniors de l'O. L. battirent ceux du Racing-Club d'Arras par 3 buts à 1.

LE CROSS

Pendant ce match, le départ du cross de 7 k. 500 fut donné à 40 coureurs.

En voici les résultats : 1er Trichard, R. C. A.; 2e, Acher, Paris; 3e, Honoré, indépendant ; 4e, Martin, indépendant ; 5e, Dufeu, indépendant ; 6e, Dupas, R. C. A. ; 7e, Joly, R. C. A. ; 8e, Dilbar, O. L. ; 9e, Delamotte, R. C. A. ; 10e, Chauvelot, O. L.

Par équipes : Le R. C. d'Arras gagne la coupe des A. S. M. H. par 16 points ; l'A. S. M. H. de Paris, 29 points ; l'O. L., 36 points et l'A. S. M. H. de Lille, 55 points.

EN FOOTBALL, LES LILLOIS ONT BATTU LES PARISIENS

Le match de foot-ball qui opposa l'équipe de l'A. S. M. H. de Paris à celle de Lille, se termina par la victoire de cette dernière, par 1 but à zéro.

LE RECORD DU LEVER DE LA GUEUSE

Pendant ce match, le jeune Rollet, de Paris, battit le record du lever de la gueuse, par 1300 levers, battant ainsi de 50 levers son dernier record.

DES MATCHES DE FOOTBALL AU RACING CLUB DE ROUBAIX

Les juniors du Racing-Club de Roubaix battirent ceux de l'Union Sportive Tournaisienne par 7 buts à 1 et l'équipe 1 du Racing-Club de Roubaix battit celle du Burberry Football-Club de Londres, par 2 buts à 1.

L'OLYMPIQUE LILLOIS A VAINCU DANS LE LUXEMBOURG

Hier, à Esch-sur-Alzette, dans le Luxembourg, l'Olympique Lillois a battu l'équipe Luxembourgeoise de Fols, par 1 but à zéro. Plus de 4.000 spectateurs assistaient à ce match qui fut un des plus beaux de l'O. L.

UN TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL A DUNKERQUE

L'Association Royale « La Gantoise », a battu l'équipe anglaise H. Bolkow, par dix buts à 2.

— L'U.S.D.M. a battu, par 6 buts à 0 l'Association Sportive « Les Omnibus » de Paris.

CHALLENGE DE L'U.S.D.M.

Les vétérans contre les Old Boy, 2 buts à 2. — Equipe 7 contre équipe 8, 3 buts à 2. — Deuxième équipe contre troisième équipe. La deuxième battu la troisième, par 1 but à 0.

Les Courses de Tourcoing

Hier dimanche, à 14 heures, devant une énorme affluence, tout particulièrement sportive, a eu lieu la première journée de courses de la saison. En voici les résultats :

PREMIERE COURSE. — Prix du Ministère (au trot monté), 8 engagements, 5 partants. — 1er, « Quesnay », à M. Bouhet, 4' 14" ; 2e, « Rista », à M. Jarriel, 4' 15" ; 3e, « Rataplan », à M. Caulier, 4' 18" 1/5. — Pesage : gagnant, 16 fr. ; placé, 11 fr. ; 2e placé, 11 fr. (Unité : 10 fr.). — Pelouse : gagnant, 8 fr. ; placé, 10 fr. ; 2e placé, 5 fr. (Unité : 5 fr.).

DEUXIEME COURSE. — 1er prix de la Société d'Encouragement. Course plate (4e série), 13 engagements, 5 partants. — 1er, « Charet lup », à M. Ed. Wellens, 2' 16" ; 2e, « Rosnay », à M. B. G. de Vélasco (une encolure). — Pesage : gagnant, 23,50 ; placé, 16,50 ; 2e placé, 21,50. — Pelouse : gagnant, 12 fr. ; placé, 7,50 ; 2e placé, 10,50.

TROISIEME COURSE. — Prix d'ouverture (au trot monté où attelé), 18 engagements, 11 partants. — 1er, « Klondyke », monté par son propriétaire, M. Candelis, 4' 22" ; 2e, « Marienlis », à M. Melbod, 4' 23" 1/5 ; 3e, « Polybe », à M. Couroble-Watine, 4' 23" 1/5. — Pesage : gagnant, 261,50 ; placé, 38,50 ; 2e placé, 16,50 ; 3e placé, 18 fr. — Pelouse : gagnant, 122 fr. ; placé, 7,50 ; 2e placé, 10,50 ; 3e placé, 7,50.

QUATRIEME COURSE. — 1er prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Steeple-Chase, 2e catégorie, 6 engagements, 2 partants. — 1er, « Once More », à M. Pierre Lainé, 6' 17". — Pesage : 22,50. — Pelouse : 9 fr.

CINQUIEME COURSE. — Prix des Etendards. — Steeple-Chase militaire, 2e série, 11 engagements, 4 partants. — 1er, « Pouancé », à M. de Maresca de Luciane, 5' 35"; 2e, « Docile II », à M. J. Lelevreur, capitaine au 5e chasseurs, à 10 longueurs ; 3e, « Kick », à M. de Graconval, lieutenant au 23e dragons. — Pesage : gagnant, 31 fr. ; placé, 15 fr. ; 2e placé, 29,50. — Pelouse : gagnant, 10 fr. ; placé, 7,50 ; 2e placé, 10,50.

SIXIEME COURSE. — Prix du Chemin de Fer du Nord (au trot monté ou attelé, mixte), 17 engagements, 9 partants. — 1er « Nélusko », à M. H. Verstraete, 4' 31" ; 2e, « Klondyke », à M. Candelier, 4' 33" ; 3e, « Qui l'aura », à M. Demarcq, 4' 38 1/2. — Pesage : gagnant, 27,50 ; placé, 17 fr. ; 2e placé, 10 fr. ; 3e placé, 29 fr. — Pelouse : gagnant, 15,50 ; placé, 8,50 ; 2e placé, 20,50 ; 3e placé, 7 fr.

Total des mises : 120 925 francs.

Aujourd'hui lundi, Grand Match de Rugby France-Angleterre

Aujourd'hui lundi, à 15 heures, l'équipe de France de football-rugby rencontrera, sur le terrain d'honneur du Stade de Colombes, l'équipe de l'Angleterre. Ce sera aussi le 11e France-Angleterre et le 39e match international de notre quinze représentatif.

Cette partie, qui suscite, tant de l'autre côté de l'eau que chez nous, un intérêt considérable, promet de remporter un succès retentissant.

Dernière Heure

L'Allemagne crée aux Alliés une nouvelle difficulté

A PROPOS DE SES CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES : D'UNE DECISION DE BOULOGNE.

Berlin, 27 mars. — Le président de la commission de contrôle aéronautique intérallié a adressé, le 17 mars, au ministre des affaires étrangères, une note le priant de lui faire connaître si le gouvernement allemand avait modifié son opinion au sujet de la construction du matériel aéronautique à laquelle il est procédé à l'encontre des décisions de Boulogne et si la construction de ce matériel, qui constitue une contravention aux décisions des puissances alliées et associées, jouit de l'appui du gouvernement.

Le ministre des affaires étrangères a fait le 26 mars, la réponse suivante :

« Le gouvernement allemand est toujours d'avis que le traité de Versailles ne donne pas aux puissances alliées le droit d'exiger une prolongation du délai expiré le 10 juillet 1920, pendant lequel la construction et l'importation des aéroplanes et du matériel d'aviation étaient interdites. Il n'est pas par conséquent maintenant plus qu'auparavant, en position de donner suite à la décision de Boulogne, comportant cette prolongation ».

Le ministère des affaires étrangères propose de nouveau de soumettre le cas à un tribunal d'arbitrage.

Le Gouvernement allemand ne veut plus traiter avec les insurgés

L'ETAT DE SIEGE RENFORCE A ETE PROCLAMÉ A HALLE

Berlin, 27 mars. — Le gouvernement paraît décidé à recourir aux moyens les plus énergiques pour mettre fin à l'insurrection.

Le « Berliner Tageblatt » annonce qu'en raison des derniers attentats des communistes à Eisleben, les conditions mises par le président Hœrsing à la cessation des hostilités ne sont plus valables, et que le gouvernement se refusera désormais à traiter.

Hier, est arrivé à Sangerhausen, un train amenant de la Reichswehr wurtembergeoise.

A Halle, l'état de siège renforcé a été proclamé. On mande de Sangerhausen, que les insurgés ont fait sauter le bureau de poste et tenté de faire sauter des banques. Ils ont emmené en otages le Maire et quelques autres habitants.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

ASPERGEE DE VITRIOL par SON AMANT

Le quartier de l'Epeule a été, samedi, vers 20 heures, le théâtre d'un drame au vitriol, dont les conséquences ne seront cependant pas graves :

Un employé de commerce, demeurant rue Saint-Roch, 40, le sieur Julien Schrevar, étant allé faire une scène de jalousie à son amie, Marie Florin, veuve Navet, qui habite rue Cugnot, 65. Au cours de la discussion, l'amant de la belle ne trouva de meilleurs arguments que de lui jeter au visage le contenu d'un flacon de vitriol qu'il avait en poche.

La victime fut sérieusement brûlée à la face et à la poitrine, ainsi qu'aux bras, dans un geste instinctif pour se protéger. Schrevar, après avoir pris la fuite, a été arrêté et sera conduit à la maison d'arrêt de Lille.

LES VOLS

Trente-trois rideaux, donnés pour le blanchissage à M. Jules Masquelier, blanchisseur à Forest, et déposés sur sa voiture, stationnant en race de l'Epicerie Centrale, rue Saint-Georges, ont été volés par un inconnu. Enquête. — Un client de passage, qui était entré dans l'épicerie de Mme Delannoy, rue de Rome, 29, s'est emparé de deux litres de liqueurs et a pris la fuite sans pouvoir être rejoint.

UN NOYE

Des mariniers ont retiré du canal, au quai de Gand, le cadavre décomposé d'un homme de forte corpulence. Le corps, conduit à la Morgue de la Fraternité, a été examiné par le docteur Dispas.

Le défunt était vêtu d'un veston noir, pantalon et gilet sombre, chemise blanche à rayures bleues, brodequins lacés. Dans les vêtements, un portemonnaie contenant quatre sous !

DECORATION BELGE

Notre confrère du « Journal de Roubaix », M. André Tavernier, qui fut grièvement blessé au combat de Pervyse, alors qu'il appartenait au 8e chasseurs à pied, vient de recevoir la médaille de l'Yser. Nos meilleures félicitations.

TOURCOING

AUTO CONTRE CYCLISTE

Un habitant de la rue de Mouvaux, M. Paul Opsomer, qui passait à vélo rue de Wasquehal, a été tamponné par une automobile que pilotait M. Georges Seine, rue Houchard, 51. Le cycliste a reçu des contusions et se plaint de douleurs aux bras.

La machine a été mise hors d'usage.

CHEZ les COMMERÇANTS-DETAILLANTS

L'Union syndicale des commerçants-détaillants de Tourcoing et de ses cantons nous prie d'insérer :

Nombreux sont nos adhérents qui viennent chaque jour demander ce qu'ils doivent faire au sujet de la déclaration qui doit être faite avant fin mars par tous les commerçants pour l'impôt sur les bénéfices commerciaux et l'impôt sur le revenu. Nous rappelons à nouveau à nos adhérents que nous leur conseillons nettement de ne faire aucune déclaration jusqu'à ce que le statut fiscal pour nos régions ne soit voté. Nous attendons un régime spécial qui nous a été formellement promis car nous ne voulons à aucun prix être placé sur le même pied que les commerçants des autres régions, dont les affaires ont été des plus prospères pendant que nous étions sous le joug de l'ennemi. Quand ce statut fiscal sera voté, nous ferons une réunion générale, et nous renseignerons alors exactement nos adhérents, mais, jusque là, aucune déclaration n'est à faire.

LES TAXES DE L'ABATTOIR

Nous reproduisons le texte principal d'un arrêté municipal, en date du 7 mars courant, relatif aux taxes d'abattage, de visite et de poinçonnage, désormais en vigueur à l'Abattoir :

Notre arrêté du 28 avril 1920, relatif aux taxes sur les viandes est et demeure rapporté ; il est remplacé par les dispositions suivantes :

Article premier. — 1° Une taxe de trois francs les 100 kilos sera perçue, à titre de droit d'abatage, sur les viandes de toute nature (y compris la viande de cheval) abattues à l'abattoir public, et les abats et issues imposés au tarif de l'octroi ; 2° Une taxe de trois francs les 100 kilos sera perçue, pour frais de visite et de poinçonnage, sur les viandes dites « à la main », ou « fraines », fraîches, préparées ou salées, ainsi que sur les abats et issues imposés au tarif de l'octroi. La perception de ces taxes sera faite par le service de l'octroi au moment où les matières taxables sortiront de l'Abattoir ou seront introduites en ville.

Article 2. — Les recettes ci-dessus seront comptées à part dans la comptabilité du service.

LILLE

LE BIEN D'AUTRUI

EMPLOYE INDELICAT

Le nommé Labiau Lucien, 19 ans, demeurant rue d'Arcole, 47, a été arrêté et déféré au Parquet sous l'inculpation de vol d'accessoires pour bicyclettes, au préjudice de ses patrons, MM. Nuez et Dervaux, marchands de cycles, rue Barthélémy-Delespaul, 20.

PRENEZ GARDE AUX PICKPOCKETS

M. Guerdin, charron, domicilié à Paris, rue du Château-des-Rentiers, prenait hier à 14 heures le train d'Arras à Lille. En cours de route il s'aperçut de la disparition de son portefeuille contenant une somme de 3.700 francs, une obligation de 125 francs de la Société de l'Alimentation Parisienne, 12 billets à ordre de 500 francs et 2 de 1.000 francs.

M. Guerdin croit que le vol a été commis lors de la poussée qui s'est produite lorsqu'il monta dans le wagon.

Plainte a été portée au 3e arrondissement de police. Une enquête est ouverte.

OUVRIER MALHONNETE

Procès-verbal a été dressé au nommé Herbaut Georges, 25 ans, chaudronnier, rue Ernest-Mayer, 31, pour vol d'étain au préjudice de son patron, M. Wauquiez, constructeur, rue de Wazemmes, 69.

Mme Pollet, commerçante, rue du Long-Pot, 122, qui a acheté l'étain volé, sera poursuivie pour recel.

UN JEUNE HOMME QUI PROMET

M. Baratte Gustave, demeurant rue de la Barre, 53, avait remis à son commis, le jeune Petit Emile, 16 ans, demeurant à Wattrelos, rue Deschamps, 46, une somme de 65 francs pour aller chercher du coke.

Au lieu de s'acquitter de sa mission, le jeune homme abandonna sa voiture et alla faire la noce avec l'argent de son patron.

Il a été arrêté et déféré au Parquet.

UN LOGEUR PEU RECOMMANDABLE

Les nommés Noranjo Garcia Louis, 28 ans, mécanicien à Aniche, boulevard National, 166, et Le Port Joseph, 24 ans, cuisinier à Caen, ayant logé dans la nuit de samedi à dimanche à l'hôtel Bruno, rue Ban de Wedde, ont porté plainte au commissariat de permanence contre un autre logeur, le sieur Ehrmann Paul, 25 ans, de Strasbourg, qui leur avait dérobé au premier une somme de 30 francs et au second une montre en nickel.

Dans la soirée d'hier, la police lilloise était informée qu'Ehrmann avait été arrêté à sa descente du train, à Dunkerque.

Il sera ramené à Lille et déféré au Parquet.

Une désespérée

UNE FEMME VOULAIT SE NOYER AVEC SON ENFANT

MM. Pierre Georges, demeurant à La Madeleine, et Joly Auguste, soldat au 1er escadron du train des équipages, passaient hier vers 11 heures du matin au Pont Royal, lorsqu'ils aperçurent une femme se jetant à l'eau avec son enfant.

Les deux passants se précipitèrent immédiatement au secours de la malheureuse et de son bébé, qu'ils ramenèrent sains et saufs sur la berge.

La désespérée déclara se nommer Marguerite Soudan, femme Dumoulin, 24 ans, ménagère, demeurant rue J.-J.-Rousseau, 36. Elle avait décidé de se suicider avec son bébé, âgé de 2 ans, à cause des dissentiments qui existaient entre elle et son mari.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, la pauvre femme et son bambin ont été reconduits à leur domicile.

LOCATAIRE ET PROPRIO

Depuis un certain temps, le sieur Cocheteux, demeurant rue des Guinguettes, 11, vit en mauvaise intelligence avec son locataire, M. V..., auquel il loue une salle de cinéma.

Hier, au cours d'une discussion plus violente que d'habitude, M. V... menaça son propriétaire d'un revolver.

Cette scène se termina au commissariat de permanence, où M. V... récolta un procès-verbal pour menaces et port d'arme prohibée.

On Cambriole rue Solférino

Hier, vers 20 h. 30, Mme veuve Cerbier, demeurant rue Solférino, 181 bis, au deuxième étage, s'était rendu chez M. Vernier, épicier, rue Solférino, 208. Pendant son absence, on s'introduisit chez elle et on lui dérobe une somme de 200 francs et une broche en or se trouvant dans une armoire à glace.

M. Grézet, commissaire de permanence, a ouvert une enquête sur ces deux vols.

OUVERTURE DE SESSION A LA 10e COMMISSION ARBITRALE

Cantons d'Haubourdin, La Bassée et Quesnoy-sur-Deûle. — L'ouverture de la quatrième session de la 10me Commission arbitrale des loyers aura lieu le lundi 18 avril prochain, à 9 heures du matin, en la salle de la Justice de paix d'Haubourdin, et le tirage au sort des assesseurs de ladite session se fera au même lieu, le vendredi 1er avril, à 2 heures de l'après-midi.

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées aux cimetière doivent se présenter dans le délai d'un mois, à compter de la date d'expiration, au bureau des Cimetières (Hôtel de Ville, état-civil, de 10 heures à 12 heures et de 2 heures 30 à 3 heures 30, dimanches et fêtes exceptés, pour en faire la déclaration et y signer le nouvel acte. Elles verseront ensuite le prix principal aux mains du Receveur municipal.

Passé ce délai, les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront être enlevés par les propriétaires, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office et à leurs frais.

LES COOPERATIVES DE RECONSTRUCTION

Le Conseil d'administration réuni le 20 mars courant, sous la présidence de M. Alexandre Crespel, député, a envisagé les diverses mesures à prendre pour réaliser le programme de l'Union qui consiste à donner plus de cohésion et d'efficacité aux efforts des sinistrés déjà groupés en Coopératives. Puis, il a décidé l'organisation d'une permanence où les Coopératives pourront obtenir tous les renseignements, conseils ou directives qui leur seraient nécessaires. Dès maintenant cette permanence fonctionne au siège de l'Union, 50, rue des Ponts-de-Comines, à Lille, et toutes les Coopératives de reconstruction peuvent s'y adresser.

La même permanence fonctionnera pour les arrondissements d'Hazebrouck et Dunkerque.

Le succès du Cirque Métropole

IL S'EST VIGOUREUSEMENT AFFIRMÉ HIER

Gros, très gros succès pour les excellents artistes de la magnifique troupe du Cirque Métropole, hier, dimanche, en matinée et en soirée.

Dans le programme, aucun numéro faible et quelle heureuse variété.

Que dire des Julius, dans leur audacieux travail de force sur la corde lisse, de Miss Carabine — la bien nommée — et de son cow-boy, un maître du lasso. Ce sont là des numéros dignes des meilleurs établissements.

Salvator et ses animaux dressés, les Savoir, acrobates remarquables, les Marianos dans leur échelle périlleuse, constituent, eux aussi, les attractions de tout premier ordre.

Quant au trio Cairole, musiciens, amusants et originaux au possible, à Mlle Henriette Lefebvre, une vraie reine du diabolo, absolument stupéfiante dans ses exercices, à miss Bradford et ses chiens savants et enfin à la célèbre troupe cycliste les 7 Evelyna, ce sont là des numéros sensationnels, dont le succès a dépassé les prévisions.

En ce qui concerne la partie comique, elle est des plus soignées. Il suffit de dire qu'elle est tenue par Carrolli, Bole O'Couner et leurs augustes, pour que l'on soit amplement fixé à cet égard.

Allez à l'Hippodrome, vous ne regretterez ni votre temps, ni votre argent, je vous le dis en tout sincérité.

C. P.

PETITES NOUVELLES

MORT SUR LE SIEGE. — Le sieur Platel Alphonse, cabaretier, rue des Etaques, 54, a été trouvé mort dans les water-closets. Un docteur a constaté que le décès était dû à une affection cardiaque.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

VOLS DE LAINE. — Pour vol de 40 bobines de laine au préjudice de son patron, Baril Henri, demeurant à Roubaix, est condamné à 4 mois de prison.

— Jeanne Doosterlinck, bobineuse, demeurant 24, rue de la Balance, Roubaix, a volé plusieurs bobines de laine au préjudice de M. Pierre Willot : coût, 3 mois de prison avec sursis.

OUTRAGES A AGENT. — 50 fr. d'amende à Dupont Léon, voiturier, demeurant à Lille, pour outrages à l'agent de service, Place du Théâtre qui l'invitait à respecter l'arrêté concernant la circulation.

— Goul Alice, femme Philippi, cabaretier, 176, rue Pierre Legrand, à Fives-Lille, avait encore son cabaret ouvert le 7 février dernier, à 2 h. 30 du matin ; elle insulta les agents qui lui dressèrent procès-verbal ; le tribunal lui inflige 100 fr. d'amende.

SPECULATION ILLICITE SUR LES LOYERS. — Clémence Lecoite, âgée de 73 ans, était locataire de l'immeuble sis, 19, rue de l'Alouette, à Roubaix, appartenant à M. Vernier. Le loyer payé au propriétaire par la prévenue était de 50 fr. par mois et celui qu'elle retirait de ses sous-locations était de 200 fr.

Pour sa défense, la prévenue invoque les charges afférentes à l'immeuble qu'elle devait supporter et son rôle de quasi-concierge, qu'elle remplissait.

Après plaidoirie de Me Gayet, avocat, le tribunal condamne la femme Lecoulte, à la peine de 200 fr. d'amende.

DEFAUT D'IMMATRICULATION ET DE VISA. — Le début de l'audience est tenu par l'examen d'une vingtaine de dossiers de poursuites contre des Belges, résidant en France, qui avaient, de bonne foi, contrevenu aux dispositions des lois du 8 août 1893 et 16 juillet 1912, visant l'immatriculation et le visa dans les huit jours, à la Mairie, en cas de changement de résidence. Les condamnations varièrent entre 16 et 25 francs d'amende avec sursis.

Avis aux intéressés.

DEFAUT D'AFFICHAGE DU PRIX DES DENRÉES. — Mme Berthe Paressys, femme Renaud, pâtissière à Lille, rue du Sec-Arembault, a omis, un jour où elle était souffrante, d'étiqueter le prix de ses gâteaux.

Me Gayet, avocat, donne connaissance au tribunal d'une dépêche ministérielle adressée à M. le Préfet et précisant les conditions d'application de la loi : le client doit connaître le prix, mais il n'est pas nécessaire pour cela de « barioher toute la boutique d'étiquettes et surtout chaque objet ».

La prévenue est condamnée à une amende de 100 francs.

— Pour le même délit, 100 fr d'amende à Fernand Josson, boucher à Lille.

— 50 francs à Pierre Bonnet, marchand de liqueurs, rue Léon-Gambetta, à Lille.

— 25 francs à Jules Cattiau, marchand ambulant à Lille.

— 100 francs à Jules Decroe, boucher à Lille.

100 fr. à Paul Destombes, boucher, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

— 50 fr. à Charles Jobeau, marchand de légumes à Lille ; à Amédée Noguera, marchand de légumes à Roubaix et à Théophile Vandekerkove, cordonnier à Lille.

VOL. — Blanche Desprez, 25 ans, ouvrière chez M. Descampe, industriel à Lille, est condamnée à un mois de prison pour vol de bobines de laine, valant 450 fr.

— Germaine Libbrecht, 17 ans, fait opposition à un jugement du 17 février qui l'a condamnée à 2 mois de prison, par défaut, pour vol de deux montres au préjudice de Mme Vancauwenberghe, demeurant à Wattrelos, sa tante. Le tribunal confirme le jugement, mais accorde le sursis.

— Poussée par la misère, la femme Bossuyt, née Suzanne Goin, âgée de 23 ans, dont le mari souffre de la crise du chômage, a volé, pour se procurer de l'argent, un paletot qui se trouvait dans une voiture appartenant à M. Dujardin, négociant à La Madeleine. Coût : 8 jours de prison avec sursis.

ABUS DE CONFIANCE. — Jules Warnny, 34 ans, employé chez M. Pierre Bailleul, 37 ans, marchand d'huîtres, 6, rue Basse, à Lille, a encaissé, de l'hôtel Bellevue, une somme de 674 fr. qu'il n'a pas remise à son patron. Coût : 8 mois de prison.

AFFAIRES DE VOL. — Charles Duthoit, 46 ans, camionneur, chez M. Auguste Cousin, 33 ans, industriel à Haubourdin, a pénétré dans l'immeuble de son patron dans la nuit du 25 au 26 janvier, et a dérobé 5 caisses d'amidon. Le prévenu invoque à sa décharge qu'il était privé de ressources et avait une nombreuse famille à sa charge. Le tribunal lui inflige 6 mois de prison.

— Théophile Vandenberghe, 28 ans, sans profession, a volé, le 17 novembre 1920 à l'hôpital Saint-Sauveur, où il était en traitement, un imperméable à un malade soigné dans l'établissement. Condamné par défaut à 3 mois de prison le 12 janvier 1921, le tribunal confirme la condamnation précédemment prononcée.

— Pour vol d'une bicyclette déposée par un boyageur à la porte d'un estaminet, rue de Marquette, à Marcq-en-Barœul, Camille Verhaeghe, 29 ans, sujet belge, écope 4 mois de prison.

Les ménagères, visant à l'économie tout en évitant de se servir de denrées de qualités inférieures, doivent toujours employer l'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX qui donne 50 pour cent d'économie à l'emploi. 9378.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

MONUMENT AUX « MORTS POUR LA PATRIE ». — Un comité d'initiative — dont M. Dhénaut, adjoint au maire, président de l'Association des Anciens Combattants de 1870-71 — est nommé président, et M. Douhiez, président de l'U. N. C., vice-président ; Noé René, conseiller municipal, secrétaire, vient d'être formé en vue d'ouvrir une souscription susceptible d'augmenter les ressources permettant d'élever un monument aux glorieux morts de la localité.

FRETIN

MEDAILLES MILITAIRES POSTHUMES. — A titre posthume ont obtenu la médaille militaire :

Depienne Rémy soldat du 21e d'infanterie. « Soldat brave et discipliné tué à son poste le 10 décembre 1916 vers Souchez ; croix de guerre avec étoile de bronze » ;

Duflot Auguste, soldat du 8e d'infanterie. « Soldat brave et dévoué. Mort glorieusement pour la France le 9 octobre 1917 en Belgique. Croix de guerre avec étoile de bronze ».

Her Charles-Joseph du 401e d'infanterie « Bon et brave soldat. Blessé mortellement le 20 septembre 1916, à Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze » ;

Lefebvre Henri, du 8e régiment de tirailleurs. « Tirailleur brave et dévoué, d'une belle tenue à l'feu. Est tombé glorieusement pour la France le 8 août 1916, à Fleury, devant Douaumont. Croix de guerre avec étoile de bronze » ;

Roffin Jules, du 82e régiment d'infanterie. « Soldat brave et courageux, d'une belle conduite au feu. S'est particulièrement distingué au cours des attaques de février en Argonne. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 19 février 1915, à la Haute Chevauchée. Croix de guerre avec étoile de bronze ».

AVIS AU PUBLIC

Avant de procéder à un achat de tissus, assurez-vous que vous pénétrez dans un DEPOT REGIONAL du CENTRAL TEXTILE, sinon vous vous désintéresseriez de vos intérêts. 3140.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui lundi, à l'occasion des Fêtes de Pâques, en matinée, à 3 h. et en soirée, à 8 h.30, les deux dernières de l'immense succès « La Revue Eclatante », présentée par l'impresario Antoine Rasimi.

La location est ouverte.

« LE CHEMINEAU »

L'annonce de la représentation de gala de jeudi prochain, a été bien accueillie par tous les habitués du Théâtre. Ce qui explique la vogue persistante du « Chemineau ».

L'interprétation sera extrêmement brillante avec Mme Mademoiselle, de l'Opéra, M. Fernand Bœr, de l'Opéra, M. Delorel, notre excellent patron, MM. Lartigue, Renaud, Renardy, Mlles Marelly et Bossy.

THÉATRE DE L'UNION

Succès énorme et mérité pour le nouveau programme donné à l'occasion de la semaine de Pâques. Très applaudie, Jane Balmette, dans ses romances qu'elle détaille avec beaucoup de goût ; le comique Noryd provoque l'hilarité générale ; les Reudys, ductistes à transformations, sont également très goûtés du public ; Alexandra and Alex, danseurs acrobatiques, ne peuvent quitter la scène qu'après de nombreux rappels ; Louise Loyal et Alyatar, équilibristes de la plus haute fantaisie, sont incomparables dans leurs curieux et intéressants exercices.

Un film comique, intitulé « Un Scandale au Pensionnat », et « Le Chevalier de la Taverne », superbe drame de cape et d'épée en 6 parties, complètent ce magnifique programme.

CASINO

PLACE DU THEATRE

:: TOUS LES JOURS ::

Matinée à 3 h. Soirée à 8 h.

PARTIE CONCERT

Frédy and Barthly, excentriques knockabouts. Pharo, comique fantaisiste danseur. Renardy, chanteur transformistes. Mme Dambreville, diseuse à voix.

PARTIE CINEMA

Le Roi de l'Argent, comédie dramatique, avec William FAVERSHAM.

Pulchérie fait des victimes, scène bouffe.

L'utilisation de nos richesses coloniales (documentaire).

* LES DEUX GAMINES *

:: Ciné-Roman en 12 épisodes, publié par ::

LE « RÉVEIL DU NORD »

9e Episode : POUR SAUVER SON PERE

THEATRE DE L'UNION

TOUS LES JOURS A 7 h. 1/2

:: :: DIMANCHE, JEUDI et FETES :: ::

Matinées à 2 h. 1/2 »—« Soirées à 7 h. 1/2

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

HAZEBROUCK

CHEZ LES ARCHERS

Les archers de la société Saint-Sébastien, ont procédé, dimanche après-midi, au tir du roi. C'est M. Onésime Huyghe qui a réussi à abattre l'oiseau d'honneur et a été proclamé roi pour 1921.

Le tir d'ouverture de la saison aura lieu le mardi de Pâques, à 17 heures.

RECOMPENSES AU DEVOUEMENT. — Le Conseil d'administration de la Caisse des Victimes du Devoir vient d'attribuer des plaquettes en bronze à Mme Vanhoucq, Mlles Marie de Moras et Marguerite Peeters, en récompense de leur dévouement comme infirmières pendant la guerre.

ACCIDENT. — Un manœuvre, M. Emile Barjseel, 59 ans, demeurant rue de Merville, se rendant à son travail sur la voie du chemin de fer des Flandres, glissa et, dans sa chute, se fit des contusions à la cuisse.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE

BLESSE PAR UNE FOURCHE. — M. Jérôme Collerie, cultivateur à Merville, s'est blessé à la main en se servant d'une fourche.

BAILLEUL

DOIGT ARRACHE — M. Edouard Staes, 43 ans, chef d'équipe chez M. Averlant, entrepreneur de déblaiement, a eu un doigt arraché en déchargeant des rails.

La Vie Ouvrière

Bourse du Travail de Lille

185 bis, rue de Paris

BUREAUX DE PLACEMENT GRATUIT

On demande des représentants sérieux pour placement de vin mousseux.

Une verrerie électrique demande représentant. S'adresser à la Bourse du Travail.

Les ouvriers sculpteurs sur bois travaillant chez eux, sont priés de bien vouloir passer à la Bourse pour affaire les concernant.

Nous informons les industriels que nous tenons à leur disposition un menuisier modeleur ayant travaillé en filature.

Dans le Textile

Pour les chômeurs complets. — A l'occasion des fêtes de Pâques, les bureaux de la Bour